

L'accès à la Fonction Publique se fait **essentiellement par voie de concours**. Ce dernier constitue la règle de recrutement dans la Fonction Publique Territoriale. Le concours **ayant une validité nationale**, vous pouvez consulter les **sites internet des Centres de Gestion** pour accéder à leurs **calendriers de concours**.

Cependant **certains grades de la catégorie C** (grades de base) sont accessibles **directement sans concours**

. Ils correspondent à des emplois d'exécution.

